



## Reconnaissance AEA I N° 27505

### Titulaire

FeuerschutzTeam AG  
Kirchstrasse 3  
5505 Brunegg  
Schweiz

### Fabricant

FeuerschutzTeam AG  
5505 Brunegg  
Schweiz

### Groupe

247 - Fermetures étanches aux fumées

### Produit

FST DREHTÜRE RA-TÜRE 59/68 VERGLAST 2-FLG. S200

### Description

Porte à deux battants, avec/sans partie supérieure/imposte, avec cadre en bois dur,  
E=59mm, vitrage, affleurée/à battue, huisserie métallique/bois avec joints caoutchouc

### Utilisation

S200  
Btest=2496mm, Htest=2500mm  
pm/pm avec poids spécifique bas/pl/  
dans cloison AEA I selon l'extension du domaine d'application  
utilisation voir pages suivantes

### Documentation

ift, Rosenheim: Rapport d'essai '281 34472/2' (31.07.2008), Rapport d'essai '14-003124-  
PR02 (PB 01 EN-C05-14-de-01)' (23.06.2015), Rapport de classification '16-000745-PR01  
(KB-C05-14-de-02)' (26.07.2017), Courrier '-' (26.07.2017), Courrier '-' (09.08.2017)

### Conditions d'essai

EN 1363-1, EN 1634-3

### Appréciation

Étanchéité aux fumées S200

### Durée de validité

31.12.2027

### Date d'édition

29.06.2022

### Remplace l'attestation du

01.02.2019

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Gérald Rappo



## Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats de fermetures coupe-feu est indiqué dans la norme EN 1634-3:2004, chapitre 13.

Le domaine d'application directe des résultats d'essai est limité à l'application des modifications admises de l'éprouvette pouvant être effectuées par le commanditaire après un essai réussi d'étanchéité à la fumée. Ces variations peuvent être introduites automatiquement sans qu'il soit nécessaire que le commanditaire obtienne une évaluation, un calcul ou une approbation supplémentaire.

Les résultats de l'essai d'étanchéité s'appliquent également aux blocs d'une autre construction répondant aux points suivants :

- le bloc est d'une construction générique similaire, par exemple un vantail en bois massif dans un dormant en bois ou un vantail en tôle accordéon dans un dormant en acier ;
- le mode de fonctionnement est identique, par exemple porte battante simple, porte battante double, porte à enroulement, vantail accordéon ; etc.
- la rigidité de la construction support ne doit pas être inférieure à celle de la construction soumise à l'essai et la méthode de fixation et de scellement du dormant à la construction support ou associée ne doit pas être moins rigide ni plus perméable que la construction d'essai (il peut s'agir du dormant d'éprouvette dans certains fours).

Les portes soumises à essai dans une construction flexible peuvent être installées dans des constructions rigides mais l'inverse n'est pas vrai.

## CONSTRUCTION DU BLOC

### Généralités

Les finitions décoratives, telles que les peintures, peuvent être changées.

Les interstices entre les composants peuvent être modifiés mais ils ne doivent pas être supérieurs à ceux du bloc soumis à l'essai et lorsque les interstices sont plus petits, ils ne doivent pas nuire à la capacité de fermeture des vantaux ou des rideaux.

Les interstices de seuil associés aux joints de mouvement peuvent être changés dans l'intervalle de mouvement spécifié par le fabricant.

### Blocs-vantaux à charnière ou pivot, vantaux en bois

Les variations relatives font l'objet d'études d'application étendue.

## DIMENSIONS ET RAPPORT D'ASPECT

### Blocs-vantaux à charnière ou pivot

Variations dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application.

## VITRAGE

Le type de verre ne peut être changé qu'en utilisant une évaluation d'application étendue.

La distance entre le périmètre de la porte et le périmètre du vitrage ne doit pas être réduite.

Largeur minimale de la frise selon l'extension du domaine d'application.

Les dimensions des ouvertures vitrées peuvent être réduites par rapport à celles soumises à essai et le rapport d'aspect peut être changé sous réserve que la longueur du périmètre n'augmente pas et que le type de verre ne change pas.



## QUINCAILLERIE ET GARNITURES

Les éléments de quincaillerie ou de la quincaillerie du bâtiment et/ou leur technique de fixation ne peuvent être changés sans une évaluation d'application étendue.

L'emplacement des éléments de quincaillerie ne doit pas être modifié.

## JOINTS

L'essai portant sur le système de scellement, aucune modification ne peut être apportée.

## Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Klassifizierungsbericht, ift Rosenheim, n° 16-000745-PR01 (KB-C05-14-de-02) du 26.07.2017 et Schreiben, ift Rosenheim du 26.07.2017 et 09.08.2017

- Sortes de bois examinées: épicea (PS $\geq$ 410 kg/m<sup>3</sup>), meranti (PS $\geq$ 530 kg/m<sup>3</sup>), chêne (PS $\geq$ 620 kg/m<sup>3</sup>)
- Vide de passage:  
Bmin=1200mm                      Hmin=1593mm  
Bmax=3200mm                     Hmax=3293mm
- Dimensions de l'élément avec partie supérieure/imposte:  
Bmin=1276mm                    Hmin=1638mm  
Bmax=3770mm                    Hmax=3585mm  
Partie supérieure/imposte: Hmax=1000mm
- Vide de passage, porte à 2 battants et opposés:  
Bmin=1218mm                    Hmin=1593mm  
Bmax=2518mm                    Hmax=2493mm
- Dimensions de l'élément avec partie supérieure/imposte, porte à 2 battants et opposés:  
Bmin=1276mm                    Hmin=1638mm  
Bmax=3070mm                    Hmax=3585mm  
Partie supérieure/imposte: Hmax=1000mm
- Vitrage:  
ESG (4mm, Lmax=3133mm, Smax=4.51m<sup>2</sup>)  
VSG (6mm, Lmax=3133mm, Smax=4.51m<sup>2</sup>)
- Remplissage:  
Bois et matériaux en bois (Lmax=3133mm, Smax=4.51m<sup>2</sup>)
- Largeur minimale de la frise:  
E $\geq$ 59mm:                    107mm  
E $\geq$ 68mm:                    80mm
- Dans cloison n° AEAI            19161, 20364, 20365, 20366, 26370, 27334, 19162, 21800, 21815, 25098, 27335, 25127, 27351, 26342, 19163, 26341, 24544
- Autres variantes selon chiffre 6